



Au 1<sup>er</sup> avril 2017

## les sacs jaunes contenant des papiers ne seront plus collectés

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SMICTOM a encouragé les foyers à retirer tous les papiers des sacs jaunes pour les déposer dans des bornes dédiées et nouvellement installées. La période de tolérance sur les erreurs de tri s'achève fin mars, un sac jaune mal trié sera désormais refusé à la collecte.

De janvier à mars 2017, le Syndicat a souhaité donner le temps aux usagers de prendre de nouvelles habitudes concernant les nouvelles consignes de tri relatives aux papiers. Les sacs jaunes contenant des papiers étaient donc toujours collectés.

Cette période de tolérance a porté ses fruits. Les usagers se sont vite adaptés. En effet, les bornes à papiers ont été très vite utilisées et connaissent un taux de remplissage croissant au fil des mois.

Cependant, les agents de collecte continuent de trouver des papiers dans les sacs jaunes. Pour mettre fin à ces erreurs persistantes, les agents ont désormais pour consigne de laisser devant les foyers les sacs jaunes mal triés. Ils déposeront en même temps un avis indiquant aux usagers les raisons pour lesquelles leur sac jaune n'aura pas été collecté.

Pour rappel, cette mesure répond aux recommandations de la Caisse nationale d'assurance maladie afin d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte, les papiers étant le flux de déchets pesant le plus lourd dans les sacs jaunes.

En outre, ce nouveau mode de collecte devrait augmenter le taux de recyclabilité de ce flux de déchets.

Tous les papiers sont donc à déposer dans les bornes à papiers : papiers bureautiques, colorés ou non, enveloppes avec ou sans fenêtre, annuaires, cahiers, catalogues, courriers, journaux, lettres, livres, magazine, publicités et prospectus.

### Pour plus de renseignements :

Cendrine Adalbéron  
Responsable de communication  
02 99 74 47 49  
c.adalberon@smictom-sudest35.fr